



PROCES-VERBAL
de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 17 MAI 2017
Mairie d'AIGALIERS

Présents : Messieurs BOYER Daniel, BLANC Serge, CHRISTOL Georges, RUOT David, SABIANI Pierre-Jean, Mesdames BALMASSIERE Sophie, BONZI Frédérique, GLOANEC Marie-Lise.

Pouvoir : Madame LOYAL Denise a donné pouvoir à Monsieur BOYER Daniel.

Excusés : Monsieur MARREL Jérôme, Madame LOYAL Denise

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h00.
Madame BONZI Frédérique est désignée secrétaire de séance.

✓ Approbation du compte rendu de la précédente réunion

Le compte rendu de la réunion en date du 26 Avril 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

✓ Délibération pour le dossier Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL)

Vu le renouvellement du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) pour 2017,
Considérant le projet de mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux,
Vu le plan de financement ci-après :

| | Mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux |
|-------------------|--|
| Coût total | 98 510,00 € HT |
| FSIPL | 39 404,00 € |
| Part communale | 59 106,00 € |

Vu l'échéancier de réalisation suivant :

| | Mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux |
|--|---|
| Décision de principe du Conseil Municipal | 25 Septembre 2015 |
| Consultation des entreprises | 1^{er} semestre 2017 |
| Début des travaux | Juin 2017 |
| Réception des travaux | Décembre 2018 |

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ARRETE le projet de mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux pour un montant total de travaux 98 510,00 € H.T.,
- ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus,
- SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) 2017, pour un montant de 39 404,00 €, dans le cadre du développement d'infrastructure en faveur de la mobilité.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

✓ Délibération pour solliciter une subvention auprès du Département pour équipement informatique de la bibliothèque pour mise en réseau

VU la délibération de la CCPU en date du 04 juillet 2016 approuvant l'opération de mise en réseau des bibliothèques du Pays d'Uzès,

CONSIDERANT que la CCPU dispose de la compétence lecture publique depuis le 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération du conseil municipal d'Aigaliers en date du 31 août 2016 acceptant le principe d'intégrer la bibliothèque au réseau de la CCPU, ainsi que ses modalités de mise en œuvre,

CONSIDERANT que cette mise en réseau de l'ensemble des bibliothèques du périmètre de la CCPU permet d'accompagner une meilleure diffusion de la lecture publique sur l'ensemble du territoire et de mutualiser les moyens à travers un enrichissement des collections et en apportant un service plus complet aux usagers via un réseau supplémentaire : circulation des ouvrages, vision du catalogue en ligne avec réservation,

Que la CCPU organise la mise en réseau des bibliothèques municipales, prend à sa charge l'achat, l'hébergement et la maintenance annuelle d'un logiciel et d'un portail internet commun,

Que la commune d'Aigaliers prend à sa charge l'abonnement internet et doit équiper la bibliothèque en informatique : ordinateur, imprimante, accessoires,

VU la réunion du comité technique de lecture publique du 04 avril 2017, où la Direction du Livre et de la Lecture a informé les membres de la possibilité de solliciter une aide financière auprès du Département,

VU le devis pour l'acquisition d'un ordinateur s'élevant à 1 201,11 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'acquérir un ordinateur pour la bibliothèque d'Aigaliers, et sollicite une aide du Département du Gard pour cet achat,

Charge le Maire de s'occuper de ce dossier.

✓ Délibération pour les festivités du 14 Juillet 2017 (traiteur et animation)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'organiser un repas payant le vendredi 14 juillet 2017 avec animation à l'occasion de la fête nationale 2017.

CHOISIT le traiteur Le Régal de Marguerittes 30320 pour le repas. Une participation de 10,00 € par personne sera demandée aux habitants de la Commune (en résidences principale et secondaire), avec gratuité pour les enfants âgés jusqu'à 12 ans inclus. Les habitants pourront inviter des personnes extérieures à la Commune, et leur participation sera de 20,00 € pour les adultes et 10,00 € pour les enfants. Le paiement se fera par chèque à l'ordre du « Trésor Public » et sera encaissé à l'article 7488 « Autres attributions et participations » du budget communal.

CHOISIT Les Diam's d'Aigaliers 30700 pour l'animation, pour un montant total de 900,00 € (à verser à GILMIR Productions).

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'organisation de cette journée.

✓ Délibération pour l'achat par la Commune de l'emplacement réservé n°6 à Gattigues, sur la parcelle AR33 appartenant à Mr ACCABAT Mathieu, située en zone Aupa du Plan Local d'Urbanisme de la Commune

Monsieur ACCABAT Mathieu, propriétaire de la parcelle AR 33 nous a fait part, par courrier, de son projet de la découper en quatre lots. Il questionne le Conseil Municipal sur ses intentions vis-à-vis de l'emplacement réservé N°6.

Le Conseil Municipal considère que la création de voirie sur cet emplacement réservé doit être réalisée pour ouvrir une liaison entre la Route du Pont de Riu à Gattigues et la Route de la Bruyette- sortie Chemin du cimetière.

En conséquence, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir une emprise de 8m d'environ 650m² sur la parcelle de Monsieur ACCABAT pour créer la voirie communale, au prix de 5€/m² la partie hors-constructible et de 10€/m² pour la partie constructible.

✓ Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement du parking à Aigaliers

Le Conseil Municipal retient l'entreprise Joffre à l'unanimité pour un montant de 40 021,00 € HT.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h50.